

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

3ÈME VOLUME FÉVRIER 1897 2ÈME LIVRAISON

SAINT-FERDINAND D'HALIFAX

En 1830, quelques cultivateurs de Saint-Nicolas, de Saint-Antoine de Tilly et de Saint-Sylvestre allèrent s'établir dans le canton Halifax dont ils avaient entendu vanter la fertilité par M. Michel Dufresne, curé de Saint-Nicolas, qui l'avait exploré dans toutes ses parties.

C'est M. Ferdinand Gauvreau, curé de Saint-Sylvestre, qui, le premier, alla offrir les secours de notre religion aux premiers habitants de Halifax. C'est en souvenir de ce saint prêtre qu'on a placé ce canton sous la protection de saint Ferdinand.

La messe se célébra d'abord dans la maison d'un particulier, sur la côte, près du chemin Saint-Antoine.

En 1844, les habitants de Halifax se construisirent une chapelle en bois, sur la côte, à mi-chemin entre le rang Saint-Antoine et le lac William.

Cette chapelle, paraît-il, n'était pas bien solide. Aussi, deux ans plus tard, on la reconstruisit plus près du lac William, sur l'emplacement de l'ancien cimetière.

En 1853, fut construite l'église actuelle.

Saint-Ferdinand d'Halifax fut d'abord desservie par les curés de Saint-Sylvestre, MM. Ferdinand Gauvreau, 1832-1836 ; et James Nelligan, 1836-1843 ; et les curés de Saint-Gilles, MM. Antoine Lebel, 1843-1845 ; et Pierre Patry, 1845-1846.

Le premier curé de Saint-Ferdinand d'Halifax, M. Louis-Adolphe Dupuis, prit possession de son poste le 1er octobre 1846. Il a eu pour successeurs MM. Julien-Melchior Bernier, 1851-1886 ; Lucien Gagné, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

MGR DOMINIQUE-MARIE VARLET

C'est à Paris, le 15 mars 1678, que naquit Dominique-Marie Varlet. Il appartenait à une famille très pieuse. Son père s'était retiré sur le mont Valérien, près Paris, s'y était fait bâtir une petite maison et y avait passé le reste de ses jours dans la pénitence et les mortifications.

Destiné de bonne heure à l'église, il fit ses études théologiques au séminaire de Saint-Magloire et prit sa licence dans la maison de Navarre. Ordonné prêtre en 1706 il reçut la même année le diplôme de docteur en théologie de Sorbonne.

Pourvu de la cure de Conflans-Charenton, il s'en démit au bout de quelques semaines à cause des obstacles qu'il rencontra au bien qu'il voulait y faire.

M. Varlet se lia alors avec les directeurs des Missions Étrangères, et sur les exhortations de M. de Lionne, évêque de Rosalie, qui parlait beaucoup des *œuvres saintes abandonnées*, il s'embarqua pour Québec où il arriva le 27 août 1707 en compagnie de quatre Sulpiciens. Son but était de consacrer le reste de sa vie à l'évangélisation des sauvages.

Les renseignements sur le séjour de M. Varlet dans notre pays ne sont pas très nombreux.

Nous lisons cependant dans l'Histoire manuscrite du séminaire de Québec :

" 1712—Dès que l'on eut appris la mort de M. Bergier, grand-vicaire des missions de la Louisiane, arrivée le 9 novembre 1707, l'on s'occupa de lui trouver un successeur. Les directeurs des Missions Étrangères jetèrent les yeux sur Dominique-Marie Varlet, docteur de Sorbonne, prêtre depuis six ans, et qui s'était fait une certaine réputation de vertu et d'habileté à Paris. Il vint à Québec et se rendit par terre aux Tamarois où il passa six ans comme missionnaire du séminaire des Missions Étrangères."

Le 6 octobre 1717, Mgr de Saint-Vallier donna à M. Varlet des lettres de grand-vicaire pour la Mobile, le fort

Saint-Louis et les endroits situés proche et le long du Mississipi. Le même jour, il renouvela les lettres d'établissement de cette mission données en 1698. La raison du renouvellement de ces lettres était que, bien que d'après l'établissement de cette mission le supérieur des missionnaires fût grand vicaire *ex-officio*, à cause du long espace de temps écoulé depuis la mort du dernier supérieur, M. Bergier, il pouvait y avoir raison de douter que les lettres de 1698 fussent encore en vigueur.

Par un bref de Clément XI du 17 septembre 1718, M. Varlet, sur le témoignage des directeurs du séminaire des Missions Etrangères de Paris, fut nommé évêque d'Ascalon et coadjuteur, avec future succession, de l'évêque de Babylone, Louis-Marie Pidou de Saint-Olon.

Il fut sacré à Paris le 19 février 1719, par M. de Matignon, ancien évêque de Condom, assisté de M. Duplessis-Mornay, évêque d'Euménie et coadjuteur de M. de Saint-Vallier, évêque de Québec, et de Massillon. Le jour même de sa consécration, par la mort de l'évêque de Babylone, il devint évêque en titre de cette dernière ville.

Janséniste caché jusque là, il commença à lever le masque et à ne plus garder de mesures. 1o Il reçut ordre de Rome de voir à Paris M. le nonce Bentivoglio ; mais de peur que ce prélat ne lui parlât de se soumettre à la constitution "Unigenitus" donnée par le pape Clément XI, le 8 septembre 1713, il partit de Paris sans lui rendre visite. Il fit semblant depuis de n'avoir pas reçu l'ordre qui lui avait été donné par la Propagande ; 2o Passant par Bruxelles, il eut la même attention à ne pas voir l'internonce. 3o Sans la permission de cet internonce il donna la confirmation à Amsterdam, en vertu des prétendus pouvoirs du chapitre de Harlem et d'Utrecht, composé de gens désobéissants au Saint-Siège, réfractaires et schismatiques. 4o Il logea chez les Jansénistes de Hollande et leur donna en tout des marques du plus intime attachement.

Peu de temps après il partit pour son diocèse en passant par la Russie et le 1er novembre 1719 il était à Schamahé, en Perse, sur les bords de la mer Caspienne.

Mais l'évêque d'Ispahan reçut ordre du Pape de le suspendre de tout exercice de son ministère, et, en effet, l'acte de suspense daté de Casbin le 17 décembre 1719 et signé Barnabé, évêque d'Ispahan, lui fut remis à Schamahé, le 15 mars 1720.

L'évêque de Babylone, après cette flétrissure qu'il avait si bien méritée, revint à Amsterdam. Là, au lieu de reconnaître sa faute, il consumma sa révolte et son schisme, s'unit aux Jansénistes, méprisa la suspense, l'irrégularité et l'excommunication, appela le 15 février 1723, de la bulle "Unigenitus" et des censures qui le liaient, au futur concile, exerça toutes les fonctions de l'épiscopat, et bien que suspens, interdit et excommunié, il sacra archevêque d'Utrecht Corneille Steenhoven le 15 octobre 1724, dans la maison du sieur Brigode, à Amsterdam, assisté de deux prêtres réfractaires.

Benoit XIII dans une lettre du 21 février 1725 adressée à tous les catholiques de Hollande déclara cette consécration illicite, exécration et sacrilège et interdit Steenhoven en déclarant nulle son élection. Ce dernier interjeta appel au concile général le 30 mars suivant, mais il mourut trois jours après, le 3 avril 1725.

Les catholiques de Hollande beaucoup plus nombreux que les schismatiques demandèrent alors au gouvernement d'avoir, comme auparavant, des vicaires apostoliques nommés par le Pape, mais les schismatiques firent rejeter leur demande, et élurent pour successeur de Steenhoven, Jean Barchman, un prêtre appelant qui fut sacré par le même Varlet le 30 septembre 1725. Ce fut lui aussi qui imposa les mains aux deux successeurs de Barchman, Vander Croon, en 1734, et Meindarts en 1739. Ces trois prétendus évêques d'Utrecht furent comme leurs prédécesseurs, également excommuniés après leur consécration.

Cette conduite de Varlet irrita tout le monde. Vainement il tâcha de se justifier par deux *Apologies*, publiées l'une en 1724 et l'autre en 1727, qui forment avec les

pièces justificatives un gros volume in-4. Mgr. Languet, évêque de Soissons, en fit voir l'illusion (1).

Varlet demeura à Amsterdam jusqu'en 1727, ensuite il se retira à Schoonaw avec des Chartreux jansénistes fugitifs de France, puis à Rhynwich, près d'Utrecht, avec les religieux d'Orval qui s'y étaient retirés. Il recevait des fonds de la *Boîte à Perette*, soutien du parti en Hollande et en France. Etant venu en France incognito, il logea à Regennes, chez M. de Caylus, évêque d'Auxerre, et y passa quelque temps caché, puis retourna en Hollande, où il mourut à Rhynwich le 14 mai 1742, regardé comme un schismatique par les catholiques et un Chrysostôme par les Jansénistes. *Les Nouvelles Ecclésiastiques* du 8 juillet et du 25 novembre 1742 parlent de sa mort et publient son testament spirituel.

Le marquis de Fénélon, ambassadeur de France en Hollande, et M. d'Acunha, ambassadeur de Portugal, au même pays, s'étaient efforcés, dans une conférence au château de Zeyst, de l'engager à abandonner le parti où il s'était livré; ils n'avaient pu réussir. Son corps fut inhumé à Utrecht, dans une portion du cloître Ste-Marie.

Garneau dit : "M. Varlet, évêque de Babylone et archevêque déposé d'Utrecht, passa par le Canada en se rendant dans les missions du Mississipi et laissa après lui des prosélytes à l'hérésie" (2).

M. de la Tour, écrit : "M. Varlet, évêque de Babylone, ensuite prétendu archevêque d'Utrecht, interdit, déposé, excommunié par trois papes, vint en Canada, et de Québec passa jusqu'à la mission de Tamaroa, sur le Mississipi, d'où il revint en France et se réfugia en Hollande pour s'y unir aux schismatiques. Quoiqu'il fut méprisé dans

(1) Il publia encore une *Lettre* à Soanen, évêque de Senez, contre le concile d'Embrun, une *Lettre* à un missionnaire du Tonkin sur la constitution "Unigenitus", les miracles et autres objets, une *Lettre* au même Soanen du 23 octobre 1736, appuyant celle de ce dernier du 20 juin précédent, une *Lettre* du 12 mai 1736 à l'évêque de Montpellier, sur les miracles du diacre Paris, une *Lettre* à Colbert sur les miracles du même diacre Paris, une *Lettre* sur l'*Histoire du concile de Trente* de Le Courroyer, etc.

(2) *Histoire du Canada*, volume I, page 197.

la Nouvelle-France pour sa conduite et pour sa doctrine condamnées par ses propres partisans, il trouva le moyen d'y répandre l'esprit du parti, malgré la vigilance et le zèle de M. de Saint-Vallier, qui fut toujours très attaché à la saine doctrine et infiniment éloigné de toutes les nouveautés profanes." (1)

M. de la Tour et Garneau nous apprennent dans ces deux citations: 1o Que M. Varlet était évêque quand il vint en Canada; 2o Qu'il fut archevêque d'Utrecht; 3o Qu'il fut connu au Canada comme janséniste et qu'il y fit des prosélytes.

La vérité est: 1o Que M. Varlet ne fut évêque qu'après avoir quitté le Canada; 2o Qu'il ne fut qu'évêque d'Ascalon et ensuite de Babylone, qu'il ne fut jamais archevêque légitime ou prétendu d'Utrecht; 3o Que sa doctrine janséniste ne fut connue qu'après sa consécration et par conséquent son départ du Canada, où par suite il ne fit aucun prosélyte.

L'ABBÉ ANSELME RHÉAUME

(1) *Mémoires sur la vie de Mgr de Laval*, page 49.

LES SIGNAUX DU SAINT-LAURENT

Sous le gouvernement français, on avait établi une suite de signaux, à l'aide desquels on transmettait à Québec les nouvelles de ce qui se passait dans le bas du fleuve, à peu près comme ceux entretenus depuis, par le gouvernement anglais, jusqu'à 1850.

En 1758, on en construisit trois: le premier à Saint-André de l'Îlet-du-Portage, district de Kamouraska, et la garde en fut assignée à M. de Léry; le deuxième, établi sur une hauteur à Kamouraska, était confié aux soins de M. de Montesson; et le troisième, placé sur l'île d'Orléans, était sous la direction de M. de Lanaudière. On les fit bientôt abattre dès qu'ils ne purent plus servir à annoncer les vaisseaux français.

De plus, comme pour monter de l'île-aux-Coudres à Québec, il faut suivre, du côté du nord, un chenal qui biaise, on avait, pour la commodité des marins, fait des amarques dans les îles au moyen d'abattis, qui servaient à les guider jusqu'à l'île d'Orléans, à l'extrémité de laquelle il y en avait une autre en pierres. On n'avait pas encore mis en usage le système des bouées. En 1759, pour tromper l'ennemi, on abattit le bois de l'île et on fit disparaître toutes les autres marques.

L'ABBÉ L.-E. BOIS

UN DEPUTE D'AUTREFOIS

Thomas Bédard représenta à l'Assemblée législative le comté de Québec, qui comprenait alors la banlieue ou Saint-Roch et Saint-Sauveur actuels. C'était avant 1837. Nouveau Cincinnatus, Bédard était occupé aux travaux de son champ lorsqu'on vint le prier d'aller prendre la défense de ses compatriotes au conseil de la nation. Content et heureux de pouvoir, tout en continuant à s'occuper des intérêts particuliers de son humble patrimoine, servir les intérêts généraux de son pays, on le vit plusieurs fois vendre d'abord au marché les produits de sa terre, puis aller siéger au milieu de ces grands patriotes qui avaient noms Papineau, Bourdages, Caron.

Il avait vendu un jour un voyage de foin à un des premiers bourgeois anglais de Québec, et quand il eut fini de le décharger, il demanda à ce monsieur de vouloir bien lui permettre de mettre son cheval dans son écurie.

— Est-ce pour bien longtemps ?

— Je ne sais pas, car je suis député du comté de Québec et il faut que j'aille à la Chambre ; je ne peux pas dire si la séance sera longue.

Et le bourgeois dans l'admiration, non-seulement lui permit de placer son cheval dans son écurie, mais il le fit entrer dans sa maison pour converser un instant.

Bédard n'était pas le seul dans cette pléiade de patriotes qui faisaient ainsi tout bonnement et sans s'en douter des choses dignes d'éloges et d'admiration, bien que communes en apparence. Qui n'a pas entendu parler du capitaine Cimon, député de Charlevoix, qui prenait sa pension à l'hôtel de sa goélette, au Palais, pendant les sessions de la Chambre ? Et qui pourrait refuser son admiration au capitaine Charles Blouin, député de l'île d'Orléans, qui fidèle à tous ses devoirs se leva un jour, pendant que la chambre siégeait dans le temps pascal, et demanda à l'orateur un petit congé pour aller faire ses pâques dans sa paroisse de Saint-Jean de l'île d'Orléans ?

L'ABBÉ CHARLES TRUELLE

REPONSES

Les frères siamois au Canada. (II, IV, 176.) — Les FRÈRES SIAMOIS, tel est le nom sous lequel on a désigné deux jumeaux nommés Chang et Eng nés vers 1811 dans le royaume de Siam. Ce groupe monstrueux que toute l'Europe et tout le Nouveau Monde furent admis à contempler dans de nombreuses exhibitions publiques s'embarqua pour les États-Unis, il y a une soixantaine d'années. Après avoir parcouru les deux mondes et avoir acquis une fortune assez considérable, les deux frères Chang et Eng faisaient partie en 1826 des célébrités du musée Ingall à Philadelphie.

Les frères siamois étaient joints ventre à ventre par une membrane cartilagineuse et ne formaient qu'un seul groupe contraint d'agir comme une seule masse. Ce qui était résolu par l'un était immédiatement suivi par l'autre. Gais et intelligents, les deux frères prôtaient attention à tout ce qui se passait autour d'eux et se montraient reconnaissants des moindres égards. Ils apprirent en fort peu de temps le jeu de dames et le jeu d'échecs.

Fait curieux, on ne les entendit jamais se parler, bien qu'ils parussent se plaire à causer avec un jeune Siamois qui avait consenti à les suivre. L'intimité de la pensée rendait-elle inutiles les communications par le langage? Quoiqu'il en soit, dans toutes les occasions où il n'était pas question de mouvements corporels, leur moi distinctif se manifestait. On les vit suivre séparément chacun une conversation avec deux personnes différentes, l'un s'expliquant par des signes et l'autre prononçant quelques mots d'anglais.

Portés ensemble, au même moment, au sommeil, ils mangeaient autant l'un que l'autre. Dormaient-ils? on les réveillait tous deux en touchant à un seul.

C'est en 1835 que les frères siamois vinrent au Canada. Ils furent exhibés à Québec le 24 juillet de cette année au CITY HOTEL près de l'église écossaise.

J. E. R.

Les Scott au Canada. (II, IV, 178.) — A part Thomas Scott, n'y a-t-il pas eu un autre membre de la famille Scott qui a résidé au Canada? Il me semble qu'il habitait Montréal, et qu'il était dans un état de pauvreté voisin de la misère. Je crois me rappeler même que le colonel Stevenson et quelques-uns de ses amis lui vinrent en aide.

Madame Jack racontait, il y a quelques années, dans OUR CONTINENT, alors publié par le juge Tourgee, une conversation qu'elle avait eue avec un vieux serviteur de Walter Scott établi quelque part dans le comté de Beauharnois. Le vieillard en question ne semblait guère apprécier le côté poétique et romantique de la carrière de son ancien maître et il jugeait très sévèrement quelques-unes de ses actions.

B. V.

Nicolas-Gaspard Boucault. (II, VIII, 223.)—En 1726, il est secrétaire de l'intendant Bégon.

1728, 20 avril.—Il est nommé procureur du roi à la prévôté de Québec. (Voir lettres de nomination au REGISTRE DES INSINUATIONS DU CONSEIL SUPÉRIEUR, vol. 6, pp. 122-123), à la place de Hamard de la Borde qui a quitté le pays pour retourner en France.

1er octobre.—Certificat de catholicité par le vicaire-général Boullard, curé de Québec.

2 octobre.—Arrêt du Conseil Supérieur ordonnant information de ses vie et mœurs.

4 octobre.—Enregistrement de ses lettres de nomination au greffe.

6 novembre.—MM. de Beauharnois et d'Aigremont recommandent la demande de M. Boucault, procureur du roi, qui veut une augmentation de salaire. (ARCHIVES DE LA MARINE, CANADA, COR. GÉN. c. II, vol. 50 fol. 116.)

1736, 27 mars.—Boucault est nommé lieutenant particulier du roi en la prévôté de Québec, en remplacement du sieur de Lespinay, décédé. (REGISTRE DES INSINUATIONS DU CONSEIL SUPÉRIEUR, vol. II, fol. 5.)

20 août.—Enregistrement de ses lettres de nomination.

1749.—Boucault qui avait été nommé lieutenant-général de l'amirauté se démet de cette charge et Guillaume Guillimin est nommé à sa place le 8 juin 1750. (REGISTRE DES INSINUATIONS DU CONSEIL SUPÉRIEUR, vol. 2, fol. 78.)

Nicolas-Gaspard Boucault avait un frère Gilbert-Charles Boucault, sieur de Godefus, qui fut nommé le 27 août 1736, à une charge de notaire à Québec, par l'intendant Hocquart, en remplacement de Hiché, qui venait de recevoir l'emploi de procureur du roi à la prévôté de Québec. (REGISTRE DES ORDONNANCES DES INTENDANTS, vol. 4, p. 97.) Le 17 octobre 1739, le séminaire de Québec le nomma juge bailli de la seigneurie de Beaupré, lors de la démission que le notaire Jacques Barbel fit de cette charge. Le 11 octobre 1737, l'intendant Hocquart remettait à Boucault de Godefus un brevet d'écrivain (ARCHIVES DE LA MARINE, vol. 68, c. 11, p. 84, Can. Cor. gén.)

En 1749, lorsque Nicholas-Gaspard Boucault se démit de sa charge de lieutenant-général de l'amirauté, il demanda que son frère le remplaçât, mais Bigot écrivit au ministre qu'il ne lui semblait pas propre à remplir la position. (Can. cor. gén. 4 octobre 1749 vol. 93, p. 259.)

Les Boucault firent la pêche du loup-marin au Labrador; dans la baie de Phéliepeaux et au poste du grand Saint-Modet. En 1738, l'intendant concéda pour dix ans à Boucault et à Foucault le lieu nommé Apetit à la côte du Labrador.

J. E. R.

Le premier évêque de la Nouvelle-France. (II, IX, 231.)—M. Olier, fondateur de Saint-Sulpice, un des membres les plus marquants de la SOCIÉTÉ DE MONTRÉAL, désirait que le gouvernement spirituel de la colonie que ses co-associés voulaient fonder à

Montréal, fut administré par un évêque qui aurait autorité, non seulement sur les colons de l'île, mais encore sur toute la Nouvelle-France. Lorsque la nouvelle de l'alliance conclue en 1645 entre les Français et les Iroquois fut connue en France, les Associés de Montréal crurent que c'était le bon temps de mettre ce projet à exécution.

Pour lever toutes les difficultés, ils résolurent de doter, à leurs propres frais, le nouveau siège épiscopal. M. Thomas LeGauffre, l'un d'eux, souscrivit trente mille livres, et plusieurs autres y joignirent des sommes moins considérables.

Certains alors que le nouvel évêché ne serait pas à charge au peuple, ni au roi de France, les Associés de Montréal parlèrent de leur projet au cardinal Mazarin. Le ministre approuva hautement l'érection d'un évêché dans la Nouvelle-France, et ajouta que M. LeGauffre, de tous les prêtres qu'il connaissait, était le plus propre à en être le premier titulaire. Les Jésuites, alors chargés de toutes les missions de la Nouvelle-France, consultés sur le choix de la personne proposée, y applaudirent de tout cœur. M. LeGauffre fut donc choisi pour occuper le nouveau siège épiscopal.

M. LeGauffre, d'abord maître des comptes à Paris, avait été converti par Claude Bernard, LE PAUVRE PRÊTRE. Il se fit recevoir prêtre et se donna à ce saint homme comme son coadjuteur dans l'exercice de sa charité. On sait que Claude Bernard avait le soin des malades de la Charité à Paris, et des prisonniers de la Conciergerie. C'est aussi lui qui préparait à la mort les criminels condamnés au dernier supplice. Avant de mourir, il avait désigné M. LeGauffre comme continuateur de son œuvre.

Lorsque M. LeGauffre apprit qu'il avait été choisi comme premier évêque de la Nouvelle-France, il refusa d'abord, convaincu qu'il n'était pas appelé à de si hautes fonctions. "Ce grand serviteur de Dieu ne se doutait de rien, dit la mère Marie de l'Incarnation, car c'était un homme extraordinairement humble, aussi ne voulut-il jamais consentir à la proposition qui lui en fut faite, qu'après une retraite pour se préparer à connaître la volonté de Dieu, et pour demander l'avis de son directeur." (LÉTTRES DE MARIE DE L'INCARNATION, publiées par l'abbé Richaudeau, I, p. 305.)

M. LeGauffre, évidemment, n'était pas appelé à être évêque, car, dans sa retraite même, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie, ou, selon d'autres, d'une fausse pleurésie, qui l'emporta après trois jours de maladie.

M. LeGauffre, qui possédait une grande fortune, fit, par son testament, pour plus de cent trente mille livres de legs pieux. Si l'on en croit M. Dollier de Casson, il aurait laissé, pour le futur évêché du Canada, quatre-vingt mille livres, que pourtant la Société de Montréal laissa perdre, n'ayant pas pris assez tôt certaines précautions de droit nécessaires pour toucher la somme léguée. (HISTOIRE DU MONTRÉAL.)

M. LeGauffre, en témoignage d'affection pour Claude Bernard qui avait été pour lui un véritable père, a publié sa vie.

P. G. R.

Foy et hommage. (II, IX, 240.)—Sous l'ancien droit français tout vassal était tenu de "rendre foy et hommage" au seigneur du fief duquel relevait celui qu'il possédait. Ce devoir consistait, chaque fois qu'il y avait mutation de propriété, pour le nouveau titulaire à prêter le serment de fidélité à son seigneur et de faire connaître ses titres. Certaines cérémonies présidaient à la prestation de ce serment. Il fallait en dresser un acte authentique sur parchemin.

Quarante jours après avoir été reçu en foy et hommage, le vassal était obligé de donner à son seigneur son "aveu et dénombrement" c'est-à-dire une déclaration détaillée de la consistance de son fief et des droits qui en dépendaient, un état des terres baillées aux censitaires et des rentes et autres redevances perçues.

En France ces actes se rendaient en la Chambre des Comptes de Paris. Ici, dans le pays, les seigneurs dépendaient du gouverneur ou de l'intendant et étaient tenus, de par l'acte de concession, de rendre foy et hommage au château de Saint-Louis à Québec.

Les actes de foy et hommage et surtout les "aveux et dénombrement" sont aujourd'hui d'une grande utilité pour les historiens de nos paroisses canadiennes. Ils font connaître les premiers défricheurs qui s'établirent à la suite et sous la protection des seigneurs. Ils donnent un état très détaillé des progrès de la colonisation et de la population de ces paroisses dans les commencements de la colonie.

MATHIEU-A. BERNARD

Mme de La Vallière et les Ursulines de Québec. (II, X, 243.)—Il y a, dans le chœur des religieuses, au monastère des Ursulines de Québec, un tableau de valeur représentant la pénitente Thais agenouillée aux pieds d'un vénérable solitaire, et se vouant à la vie d'austérité qu'elle devait désormais mener. Un groupe de femmes vêtues en religieuses est là pour la recueillir. Or, la tradition nous dit qu'on a donné à Thais les traits de Mme de La Vallière, et que ce tableau est destiné à perpétuer le souvenir de sa conversion. Dans la chapelle publique, un tableau qui semble être le pendant du précédent, nous montre la pécheresse convertie, qui devait être plus tard sainte Pélagie, se consacrant à la pénitence aux pieds de saint Nonnus, évêque. Ce dernier tableau est de P. Prud'hon.

P. G. R.

Le frère du marquis de Montcalm. (II, XI, 246.)—Si Montcalm, le vaincu des plaines d'Abraham, s'est distingué par sa valeur, son frère, Jean-Louis-Pierre-Elizabeth, quoique mort jeune, ne s'est pas moins rendu célèbre par sa science.

Dès le berceau on lui apprit à connaître les lettres par le système du bureau typographique que Dumas venait d'inventer. A trente mois il connaissait toutes les figures des lettres, grandes comme petites, et à trois ans, il lisait sans aucune difficulté, le latin et le français, imprimé ou manuscrit.

A six ans, il lisait le grec et l'hébreu. De plus, il possédait les éléments de l'histoire romaine et de celle de France, la géographie et

le blason et avait une teinture de la numismatique. Malgré cela, il parlait si bien le gascon qu'il semblait qu'on ne lui eut jamais parlé que cette langue.

Il apprit à écrire en quatre semaines.

Ses parents l'ayant envoyé à Paris, il s'arrêta à Montpellier, à Nîmes, à Grenoble et à Lyon. Dans ces villes, il visita les bibliothèques et les savants.

Son voyage à Paris, cependant, lui fut fatal car il y mourut le 8 octobre 1726 à l'âge de sept ans moins un mois.

Moréri, auquel nous empruntons ces détails, cite le rondeau suivant sur ce jeune phénomène :

Pour tout savoir, au dire des savans,
Humains efforts point ne sont suffisans :
On sait assez que c'est chose infinie :
Que vie est courte, et qu'enfin c'est folie,
De se morfondre en travaux impuissans.
Maints en voyons paraître sur les rangs,
Bien que bornés à des arts différens,
Ravis d'avoir pratique et théorie
Pour tout savoir.

Jeune Candiac à l'âge de cinq ans
Dans les beaux arts tes progrès sont si grands,
Qu'à ce train là, si Dieu te prête vie,
En toi verrons assez heureux génie,
Assez d'étude, et de riches talens
Pour tout savoir.

P. G. R.

Cap de Chatte. (II, XI, 248.)—Je trouve l'acte de baptême de ce cap dans les "VOYAGES DE CHAMPLAIN," édition de 1632, page 95 de la seconde partie, couché dans les termes suivans :

" Et costoyant toujours la coste du su, jusques au commencement des Mons Notre-Dame, vingt lieues du dit cap des Boutonnières, les mons en ont vingt-cinq de longueur, à la fin est le CAP DE CHATTE assez haut fait en forme de pain de sucre fort écore. Se voyent aussi des terres doubles audessus qui quelquefois vous en font perdre la cognaissance, si le temps n'est clair et serain, si ce n'est que vous approchiez d'une lieue ou deux du dit CAP DE CHATTE."

La carte de Champlain de 1632 et celle de Jean de Laët de 1640 le nomment aussi CAP DE CHATTE.

Pourquoi Champlain l'avait-il ainsi nommé ?

Le commandeur de Chatte, alors gouverneur de Dieppe, était en même temps lieutenant-général du roi de France pour les affaires de l'Amérique. C'est lui qui choisit Samuel de Champlain pour entreprendre la colonisation du Canada. Le premier voyage de Champlain de 1603, pour commencer cette grande et noble entreprise, fut fait sous les auspices et en vertu d'une commission du commandeur de Chatte.

Quand Champlain retourna en France l'année suivante M. de Chatte était mort, et, M. de Monts lui avait succédé comme lieutenant-

général du roi pour l'Amérique. Par suite, le second voyage de Champlain se fit sous les ordres et par commission de M. de Monts.

On vient de voir que Champlain a nommé **CAP DE CHATTE** le promontoire le plus saillant de la rive sud (côte de la Gaspésie) à l'entrée du fleuve St-Laurent.

Vis-à-vis de ce Cap sur la rive nord une langue de terre faisant saillie dans le fleuve, est nommée **POINTE DE MONTS**.

Qui ne verrait pas l'intention de Champlain de rendre un digne et perpétuel hommage à ses deux illustres patrons ?

Pour moi, je considère ces deux points géographiques comme des monuments *AD MEMORIAM ET HONOREM*, dédiés à ces deux hauts fonctionnaires et dignitaires de l'état ; et j'y crois aussi fermement que si j'y lisais des inscriptions gravées par la main de Champlain lui-même.

Outre la vérité historique qu'il faut respecter, il y a dans ces deux noms une grandeur, une dignité, un charme qui rehaussent l'importance d'une localité ; tandis que **CAP CHAT** et **POINTE DES MONTS** sont des corruptions qui ne rappellent rien que de très vulgaire. N'est-ce pas une ironie honteuse de substituer "un chat" quelconque et des "montagnes imaginaires" à deux hommes illustres dans l'histoire de France et dans celle du Canada ?

Serait-il donc trop tard pour réparer cet oubli et populariser les vrais noms ?

RAPHAËL BELLEMARE

Le drapeau tricolore au Canada. (II, XI, 249.)—Si des témoins intelligents m'affirmaient qu'ils ont vu le drapeau tricolore arboré dans le district de Montréal durant les troubles de 1837-38, je les croirais, mais, pour le moment, je nie que l'on ait fait usage des couleurs de la France à l'époque et dans les lieux en question.

Le premier pavillon tricolore nous fut apporté en 1854 par les navires de la ligne Allan qui l'avaient adopté comme signe particulier de leur compagnie, et encore faut-il remarquer leur manière de poser chacune des trois couleurs, de sorte que l'on ne saurait prendre celles de la France pour celles de la ligne Allan, et *VICE VERSA*.

La déclaration de guerre contre la Russie par l'Angleterre et la France avait eu lieu le 28 mars de cette année 1854. La bataille de l'Alma fut gagnée par les armées alliées le 20 septembre suivant. Vers le 10 octobre nous célébrions en Canada cette glorieuse journée et je me rappelle de la chose comme si c'était d'hier seulement. Nous étions tous étonnés de voir les Anglais hisser en profusion les drapeaux tricolores et nous donner par là même un exemple à suivre. Jusqu'à la proclamation de la paix, en avril 1856, le tricolore flotta sur nos villes et nos campagnes, après cela il disparut ou à peu près pour renaître, vers 1860, à la tête de nos processions de la Saint-Jean-Baptiste.

Juste à cette date M. de Puibusque écrivait que les couleurs des Canadiens-Français sont le vert et le blanc, c'est-à-dire qu'il les proposait plutôt à notre considération. Il est évident, d'après mes souvenirs personnels, que, en 1860, nous ne songions pas encore à régarder le drapeau français comme le nôtre.

Vous savez ce qui arriva en 1870 lorsque les journaux anglais de ce pays injuriaient la France dans tous leurs numéros et que la population anglaise cessa brusquement d'arborer le tricolore à côté du drapeau britannique ? Les Canadiens-français épousèrent ouvertement les couleurs proscrites et, depuis lors, ils n'ont pas cessé de les regarder comme étant les leurs.

OLIVIER

Les mariages à la gaumine. (II, XII, 261.)—En 1579, l'ordonnance de Blois fit passer dans la législation civile les prescriptions du concile de Trente, relatives à la clandestinité.

En vertu du décret Tametsi, les mariages devaient être célébrés en présence du curé et de deux témoins sous peine de nullité.

Peu fait à cette nouvelle législation, on chercha à l'é luder par la ruse.

“ Parmi ces ruses, on cite en particulier ce que l'on appelait le MARIAGE A LA GAUMINE, qui tirait son nom d'un certain Gaumin, qui s'était marié de cette façon, et qui consistait à se présenter, accompagné de deux témoins, devant le curé de la paroisse pour exprimer, devant lui le consentement matrimonial sans autre cérémonie.

La législation civile employa tous les moyens en son pouvoir pour prévenir ces mariages illicites. Elle édicta même des peines sévères contre les contractants et leurs complices.” (AMI DU CLERGÉ, 1896, p. 997.)

Cette coutume détestable ne fut pas étrangère au pays. Elle devint même en vogue puisque en 1717 Mgr de Saint-Vallier dut lancer un mandement pour la condamner et frapper d'excommunication ceux qui osaient contracter de tels mariages.

“ Nous déclarons excommuniés, d'une excommunication encourue par le seul fait, et dont nous nous réservons à nous seul le pouvoir d'absoudre, tous ceux qui dans la suite oseront contracter de si détestables mariages, soit devant leur curé, soit devant d'autres prêtres, soit séculiers, soit réguliers ; ceux aussi qui seront assez méchants pour le conseiller, tous les témoins apostés pour les dits mariages, et les notaires qui en dresseraient l'acte, sauf à notre official, dans les cas particuliers qui seront portés devant lui, d'imposer encore d'autres peines particulières pour punir les prévaricateurs.” (MANDEMENTS, LETTRES PASTORALES ET CIRCULAIRES DES EVÊQUES DE QUÉBEC, publiés par Mgr H. Têtu et l'abbé C.-O. Gagnon, vol. I, p. 493.)

Cette censure, grâce à Dieu, mit fin au désordre.

L'ABBÉ N.-J. S.

Le pilori à Québec. (II, XII, 263.)—Dans un vieux registre des prisonniers de l'ancienne prison de Québec, registre que j'ai sous les yeux et qui remonte à 1813, je remarque que le 19 décembre 1815 un nommé John Lavender fut condamné, pour attentat à la pudeur, à 18 mois de prison et de plus à être attaché au pilori à deux reprises différentes, à savoir le 30 décembre 1815 et le 12 janvier suivant. Le 10 juillet 1816, une femme du nom de Marie-Louise Godbout, épouse de Jacques Gréffard, pour avoir tenu une maison de désordre, est condamnée à trois mois de prison et à être attachée au pilori du

marché de la haute-ville pendant l'espace d'une demi-heure le 2 août suivant entre dix heures et midi.

Je constate de plus, par ce registre, qu'à cette époque, pour vol avec effraction, les coupables avaient le dedans des mains brûlé, et recevaient des coups de fouet. On pendait aussi pour ce crime.

J.-E. BERNIER

Les juges Taschereau. (III, I, 273.)—La famille Taschereau compte jusqu'à présent sept juges dans ses rangs. Le premier fut Thomas-Jacques, nommé conseiller au Conseil Supérieur, la Cour Suprême d'alors, le 1er avril 1735 (Doutre: DROIT CIVIL CANADIEN, I, p. 289). Le deuxième fut Gabriel-Elzéar, nommé juge des Plaidoyers Communs le 6 mars 1777 (Doutre: DROIT CIVIL CANADIEN, I, p. 716). Le troisième fut Jean-Thomas (le père du cardinal), nommé juge de la Cour du Banc du Roi à Québec, le 29 mars 1827, décédé à Québec, en 1832. Le quatrième fut Joseph-André, né à Sainte-Marie de la Beauce le 20 novembre 1806, nommé juge de la Cour Supérieure pour le district de Kamouraska le 25 novembre 1857, et décédé à Kamouraska le 30 mars 1867. Le cinquième fut Jean-Thomas, junior, (le frère du cardinal), né à Québec le 12 décembre 1814, nommé juge de la Cour Supérieure le 7 août 1865, puis juge de la Cour d'Appel le 11 février 1873, et, en dernier lieu, le 8 octobre 1875, juge de la Cour Suprême du Canada, décédé à Québec le 9 novembre 1893. Le sixième, Henri-Elzéar, fut nommé juge de la Cour Supérieure le 12 janvier 1871, et juge de la Cour Suprême, dont il fait encore partie, le 7 octobre 1878, en remplacement de Jean Thomas, démissionnaire. Le septième est le juge Henri-Thomas Taschereau, actuellement juge de la Cour Supérieure à Montréal, né à Québec le 6 octobre 1841, nommé juge de la Cour Supérieure le 7 octobre 1878.

P. G. R.

Baie Verte. (III, I, 275.)—De 1660 à 1760 les Français qui fréquentaient le lac Michigan connaissaient la "Grande Baie," située du côté ouest de cette nappe d'eau et appelée aussi "Baie des Puants" par un malentendu assez étrange. Le plus communément ils disaient "La Baie" tout court, comme les habitants du district des Trois-Rivières disent "La Baie" pour signifier la baie de Le-fevre ou du Febyre selon l'ancienne manière de parler.

Après 1760 les Anglais, nouveaux venus, prononçaient GRAND BAY, naturellement, et quelques uns GREEN BAY, comme on entend tous les jours GREENVILLE pour GRENVILLE.

Bientôt les Canadiens se mirent à confondre ces deux noms et traduisirent GREEN BAY par BAIE VERTE. Telle est à mon sens l'étymologie de ce nom qui n'a jamais été expliquée.

BENJAMIN SULTE

QUESTIONS

286—Qui a donné le nom de Laurentides à la chaîne de montagnes qui longe le Saint-Laurent ?

P. D.

287—Est-il vrai que plusieurs Acadiens se sont faits protestants après la dispersion de 1755 ?

ACAD.

288—J'aimerais bien à connaître le nom de l'auteur du fameux MÉMOIRE DES DOUZE MISSIONNAIRES DES CANTONS DE L'EST qui, lors de son apparition, fit tant de bruit. Le connaissez-vous ?

A. G. R.

289—Quel est le remède dont nos ancêtres se servaient pour guérir le scorbut ? Un vieux me dit qu'ils couvraient le malade de terre (moins la tête, naturellement) et le laissaient dans cette position de longues heures ?

MÉDECIN

290—Sous le régime français et en 1775, lorsqu'elles repoussèrent l'invasion américaine, les milices canadiennes avaient-elles un uniforme quelconque ?

CUR

291—Quel est ce navire de guerre espagnol qui, quelques jours après la capitulation de Québec, en septembre 1759, jeta l'ancre dans la rade de Québec ? Que venait-il faire ici ?

CURIEUX

292—On sait que le fort Lévis s'élevait sur la petite île Oracoin-ton, située au-dessous des Mille-Iles. Mais sait-on quel nom porte aujourd'hui cette île ?

A. B.

293—A un de ses voyages en Europe, Mgr de Laval avait rapporté à Québec une orgue qu'il avait achetée à Paris. Un ecclésiastique, qui avait le génie de la mécanique, fit, sur ce modèle, des orgues entièrement en bois qui rendaient un son fort agréable. Le nom de cet ecclésiastique fabricant d'orgues a-t-il été conservé ? Pouvez-vous me citer les églises dans lesquelles on installa des orgues ?

MUSICIEN

294—M. de Tracy, vice-roi de la Nouvelle-France, avait fait élever à ses dépens une croix de soixante-cinq pieds de hauteur à l'entrée du séminaire de Québec ? Pouvez-vous me dire en quelle année cette croix est disparue ?

QUÉB.

295—Où est située, dans les environs de Québec, cette pointe que Montcalm appelle tour-à-tour pointe de LESSEY, pointe de LAISSE, pointe LESSE et pointe de LESSE ?

MAR